

Prix libre

LE JOURNAL DU PAYS

-LE GRAND MENSUEL CASAMANCAIS

CASAMANCE -PAYS DU REFUS-

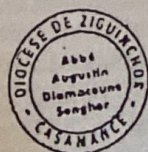


CASAMANCE - PAYS DU REFUS

Réponse à Monsieur Jacques CHARPY

- I. INTRODUCTION
- II. FORMATION TERRITORIALE
- III. RESISTANCE CASAMANCAISE
- IV. IDENTITE CASAMANCAISE
- V. UNITE SENEGALAISE
- VI. CONCLUSION

Ziguinchor, le 17 fevrier 1995



Assessor.



S'il fallait lire un seul livre sur la Casamance sans l'ombre d'un doute, grâce à des archives inédites, dans un texte clair, passionnant, pédagogique mais ramassé au travers toute notre histoire, je choisirai celui-ci.

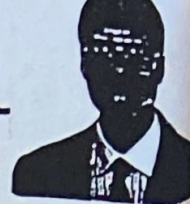
Les mensonges de Jacques Charpy, comme un château de cartes sont étalés au grand jour.

Si l'art de Charpy est de transformer la comédie en tragédie, l'art casamançais est celui de faire triompher la vérité en réalité.

Bintou DIALLO

SOMMAIRE

EDITORIAL: J.F. BIAGUI.....Page 2
L'EVENEMENT: M.N.SANE...Page 3
CASA-INFOS:FANBONDY....Page 4
DU PARTI AU POUVOIR: C.
CHIPENDA.....Page 5
COMMUNIQUE: MFDC....Page 6
COURRIER: G. MENDY.....Page 7
CULTURE: I. CAMARA.....Page 8



EDITORIAL

De Jean-Marie François **BLAGUI** Villeurbanne.

Mourir en Casamance Est-ce un déshonneur pour les soldats sénégalais ?

MIEUX vaut la guerre que le déshonneur ! Ainsi le Cardinal Albert Decourtray avait-il déclaré, sans doute pour aider à comprendre la "nécessité" de la guerre du Golfe. Or, les soldats sénégalais disparus pendant cette guerre avaient été déclarés morts dans un accident d'avion, qui les conduisait alors à la Mecque en vue d'un pèlerinage sur les Lieux Saints de l'Islam. Mais, la présence de chrétiens parmi les victimes posait problème, d'autant qu'aucune personne non musulmane ne pouvait être admise par les autorités islamiques de la Mecque. Des voix autorisées en déduisaient, alors, que - puisque la guerre du Golfe n'était pas sénégalaise - il eût été plus honorant pour les victimes sénégalaises d'être déclarées mortes dans un accident d'avion plutôt que dans le cadre même d'une guerre qui ne les aurait pas concernés.

Nous observons, aujourd'hui, le même phénomène en Casamance, où les soldats sénégalais tombés sous le feu de la Résistance Casamançaise sont systématiquement déclarés morts à la suite d'un accident quelconque, soit d'une longue maladie ou de quelque maladie incurable etc... Ainsi, pour les Djambars, mourir par exemple du "Sida" serait plus honorant que de périr sous les drapeaux en Casamance.

Le profane que je suis sur les questions militaires ne peut malgré tout rester insensible devant une telle dérive de la conscience humaine. Car, s'il était juste d'occuper la Casamance et par conséquent de livrer bataille contre toutes formes de résistance casamançaise, pourquoi le Sénégal refuserait donc à raccompagner ses soldats morts en Casamance auprès de Dieu avec tous les honneurs militaires qui leurs seraient dus ? Serait-ce une façon de les accuser et de les condamner pour avoir manqué

de "punch" face aux "petits bandits" du MFDC ? Dans tous les cas, s'il existe une chose que les autorités sénégalaises ne sauront jamais qualifier, c'est la mort de soldats-sénégalais-par-défaut qu'elles ont un malin plaisir à opposer leurs frères casamançais.

Qu'il me soit permis, cependant, de leur rappeler qu'au Pays-des-Rivières, lorsque le déshonneur frappe quelque dépouille humaine que ce soit, nous devenons unanimes pour nous incliner auprès d'elle comme il se doit, en reconnaissant tout simplement que la victime a été rappelé à Dieu et en espérant que la Terre dont elle pourrait être réputée indigne lui soit, quand même, légère. Cela participe, aussi, de la particularité du Peuple Casamançais.

La preuve par l'armée

AU lendemain du massacre de Ka-guitt, le 1er septembre 1992, le Gouvernement du Sénégal s'est empressé d'annoncer que les combats auraient opposé une unité de l'armée sénégalaise à un bataillon "Atika" dans cette région sud-ouest de la Casamance et auraient fait 60 morts du côté des indépendantistes casamançais contre 2 blessés parmi les militaires sénégalais. Mais ce mensonge ne tardera pas à s'envoler lorsque les pouvoirs publics sénégalais, acculés par les organisations humanitaires, notamment par la Croix-Rouge, qui "s'interrogeraient" aux tombeaux ou aux fosses communes où ces victimes auraient été enterrées, leur ont purement et simplement refusé l'accès des lieux. Dans cette atmosphère, la mort tragique de six Représentants de la Croix-Rouge, qui reste encore à élucider, ne peut accréditer la thèse laquelle le Sénégal s'est résolument engagé dans la voie du "ganstérisme politique", même si, hier,

le Gouvernement Sénégalais disait de cette pratique qu'elle était inhumaine, allant jusqu'à organiser des périples (sud)africains au nom des droits de l'homme et des peuples.

Depuis, la "queue" du "singe" sénégalais ne cesse de s'allonger et de s'alourdir, l'empêchant désormais d'atteindre la cime des arbres qui n'est accessible qu'à tout autre "singe" non atteint par cette "maladie". Dès lors, il n'est guère étonnant que le "singe" sénégalais soit réformé et qu'ainsi il ne se contente plus que des miettes qui peuvent s'échapper de ceux encore en activité. Oui, la démocratie sénégalaise est réformée parce qu'obsolète.

Pour s'en convaincre, il suffit de citer quelques organes de la Presse Internationale. Ainsi, le "Monde" fait-il observer sous la plume de Marie-Pierre Subtil : "Les militaires ont rasé plusieurs villages dans lesquels se seraient réfugiés des rebelles. A mi-janvier (1992), à Effoc, une trentaine de personnes ont

ainsi été tuées. Les militaires venus du Nord ont peur, donc ils s'en prennent sans discernement aux populations" (2). Ces militaires dont on nous dit qu'ils appartiennent à une armée républicaine. Ce qui est vrai à certains égards. Autrement dit, comme aime à le rappeler un officier supérieur de l'armée française, une armée, parce que républicaine, ne peut accepter de tirer sur le peuple dont elle tient sa solde en vue de la protection et de la défense de ce dernier, notamment vis-à-vis d'agresseurs extérieurs. Or, nous constatons que l'armée sénégalaise n'hésite pas à tirer sur le Peuple Casamançais. Et cet officier d'en conclure : "Là est la preuve que la Casamance n'est pas sénégalaise". Vive la Casamance-Libre-et-Prosper !

Jean-Marie F. BLAGUI

(1) Extrait de "L'indépendance de la Casamance en question", du même auteur, éditions Cécile de Ramaix, Lyon, 1er trim. 1994, pages 28 à 30.

(2) "Le Monde" du 19 février 1993.

L'EVENEMENT

Comme nous l'annoncions dans le J.P du mois de janvier dernier, l'Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR, Secrétaire Général (SG) du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) vient de boucler sa réponse à Monsieur Jacques CHARPY, au moyen d'un document historique intitulé "CASAMANCE- PAYS DU REFUS". Ce titre nous rappelle que pour le Peuple Casamançais, aujourd'hui plus que jamais, c'est l'Indépendance Nationale de la Casamance. Tout au moins, nous invite-t-il à nous associer à l'Abbé Diamacoune pour récuser avec la plus grande fermeté le prétendu témoignage de la France, disons plutôt le faux témoignage de M. Jacques CHARPY (témoignage du 21 décembre 1993), à travers un Contre-Témoignage, celui de tous les Fils Authentiques de la Belle & Rebelle Casamance.

DE LA FORMATION TERRITORIALE

Cette Casamance d'abord convoitée depuis 1445 puis partiellement "conquise" en 1645 par les Portugais, mais une Casamance qui, comme le rappelle le SG, n'était pas moins, à cette époque là, un Pays formé de plusieurs Etats Indépendants, constitués ou regroupés, selon les cas, en fédérations ou confédérations. Les Etats les plus importants avaient alors pour capitales: **Karuhay** (pour les Diola), **Kansala** (pour les Malinka), **Labé** (pour les Fula) etc...

Autrement dit, 183 ans avant l'apparition française en Casamance et 14 ans l'arrivée sur le site qu'ils avaient eux-mêmes baptisé Saint-Louis-du-Sénégal, notre Pays, **Kasamu Aku** (Pays-des-Rivières, en Diola), existait déjà en temps qu'Entité Multiétatique dont les Portugais (de 1645 à 1886) puis les Français (de 1828 à 1960) devaient prendre acte de l'existence, notamment au moyen de nombreux traités d'Amitié, de Paix et de Protectorat, qu'ils signèrent alors avec différentes Autorités Casamançaises.

Et notre SG de s'interroger:

"Avant la colonisation, à l'image de la Casamance, existait-il un Etat situé entre la Pointe Sangomar et Matam ? Si oui, comment s'appelait-il, cet Etat ? Qui était son chef à l'arrivée des Blancs en 1659" soit 14 ans après la fondation du Comptoir Portugais de Ziguinchor ?

L'Autonomie et les frontières historiques de la Casamance remontent ainsi à la nuit des temps, reconnues et surtout confirmées comme telles par:

-Le Decret du Gouvernement de Paris du 12 octobre 1882;

-La Convention Franco-Portugaise du 12 mai 1886;

-et le Respect scrupuleux, de la part de France, du Statut de Protectorat conféré au District puis au Territoire de la Casamance jusqu'en 1960.

DE LA RESISTANCE CASAMANCAISE

C'est donc pour recouvrer l'Indépendance Nationale de ce Pays, qui s'étend de l'Atlantique à la Falémé, que la Résistance Casamançaise combat depuis trois siècles et demi. Plus exactement pendant 349 ans dont 309 ans de lutte armée et 42 ans de résistance passive.

Si la Casamance n'existait pas en tant qu'Entité Nationale Multiétatique, disposant

d'une Histoire, d'une Culture et d'un Territoire, qu'est-ce qui pourrait bien justifier l'obstination d'un Peuple Casamançais à lutter pendant 349 ans pour se défendre et pour préserver son Territoire contre le colonisateur qui fut, hier, le Portugal puis la France et qui demeure, aujourd'hui plus que jamais, le Sénégal ?

Et l'Abbé Diamacoune de rappeler:

Comme une Femme Résistante en cache toujours une autre en Casamance, "après le départ de la Reine Alinsiitowé Diatta pour son exil sans retour, la Reine Aloendisso Bassène, déclarait haut et fort:

"Alinsiitowé est partie, mais la lutte continue!"

La Casamance aux Casamançais!

Les colonialistes dehors!

A commencer par les Blancs!

Et tous ceux qui sont venus avec eux!"

(Entendez les colons sénégalais)

Oui, la Résistance Casamançaise est toujours debout, en Territoire de la Casamance, au nom du principe, pour son Peuple, de disposer de lui-même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses Frontières Historiques.

C'est ce Peuple Casamançais, à la fois jaloux et généreux du sang de ses fils, qui exige et ne cessera d'exiger que le Président Abdou Diouf soit jugé pour violation des droits de l'homme et pour crime contre l'humanité en Terre Casamançaise.

DE L'IDENTITE CASAMANCAISE

En somme, la Résistance Casamançaise n'avait et n'a encore d'objectif que de sauvegarder l'Identité Casamançaise. Une Identité Casamançaise d'autant plus allergique à la colonisation sénégalaise que les colons sénégalais sont irrémédiablement hostiles "au commun vouloir de vie commune" en Terre Casamançaise. Oui, une Identité Casamançaise incarnée, le temps d'une démonstration politique, par les cent mille Manifestants du 26 décembre 1982 à Ziguinchor, venus de tous les coins du Territoire de la Casamance, de l'Atlantique à la Falémé.

Et notre SG d'insister, par opposition au Sénégal qui n'existait pas en tant que pays avant l'arrivée des colons blancs:

"Quant à notre Pays, le Decret du Gouvernement Français du 12 octobre 1882 a pris acte de la réalité de l'Autonomie Territo-

riale et Administrative de la Casamance pré-coloniale constituée d'Etats Indépendants." Bref, la France prenait acte d'une **Identité Casamançaise Multiétatique**.

Et pour cause, l'Abbé Diamacoune nous invite à nous souvenir que:

"La France a coulé le statut colonial de cette Casamance nouvelle dans le cadre préexistant, en confiant l'autorité administrative à un Lieutenant-Gouverneur qui, le 18 janvier 1894, lors du transfert de la capitale casamançaise de Gorée à Sédhiou, prit le titre d'Administrateur Supérieur."

Donc, en fait d'intégration de la Casamance au Sénégal, La France n'avait procédé, en vertu de ce Decret du 12 octobre 1882, qu'à une reconnaissance juridique et administrative de l'identité Casamançaise consacrée alors par la reconnaissance de la Casamance en tant que Territoire Autonome sous protectorat français.

le "problème casamançais" est, à cet effet, une **vraie** question de droit qu'il faut régler en **Termes de Droit**, et non une question de rapport de force entre le Sénégal et la Résistance Casamançaise, même si nous n'avons nullement à rougir devant le bilan de cette guerre. Au contraire...

DE L'UNITE SENEGALAISE

Donc la farce de M. Jacques Charpy qui déclarait: *"Intégrée au Sénégal, la Casamance doit, dans l'esprit du Gouverneur (de l'AOF) être traitée de façon à permettre aux Casamançais de nouer des relations avec l'administration"*, nous nous associons à l'Abbé Diamacoune pour rétorquer:

"Donnez-nous l'acte juridique et officiel de la naissance de la Casamance Indépendantiste et Résistante dans un Sénégal Colonialiste. La Casamance est Avec le Sénégal, mais non pas Dans le Sénégal."

Cet éventuel acte de naissance de la Casamance dans le Sénégal, présentement colonialiste et néocolonialiste, aurait-il fait fi de la multitude de traités de protectorat qui liaient l'Etat Français à divers Etats Indépendants de l'ensemble géographico-historique casamançais ?"

CASAMANCE INFOS

Par notre correspondant spécial
au Pays: FANBONDY.

RENCONTRE ENTRE JOURNALISTES

Une rencontre entre des journalistes casamançais de "JP" et des homologues sud-coréens de "The Pierian" a eu lieu ce début de mois en Suisse. Les deux délégations ont eu ensemble deux heures de travaux.

Un accord d'échange d'informations et d'expériences sera signé dans les prochains mois.

Pour un premier contact, notre journal, pardon, votre journal se dit satisfait.

DES "COLADERA" POUR SOUTENIR LE MFDC

A l'initiative des militants PS de Thiès, dissidents de la politique sanglante d'Abdou Diouf en Casamance, des bals payants de vendredi et samedi soir "coladera" sont organisés un peu partout dans la ville pour soutenir le MFDC.

De la bouche d'un organisateur: "Nous voulons par ces actions soutenir aujourd'hui le MFDC parce que c'est une vérité que ce Mouvement a apporté son soutien au BDS le 10 novembre 1948, ici même à Thiès".

"Attention au cadeau sénégalais ! Il est toujours empoisonné" dit Ebalass.



UNE DIPLOMATIE DE GRANDE CLASSE

La diplomatie allemande menée par Klaus Kinkel est intransigeante avec les violations des droits de l'homme. La Turquie qui vient d'envoyer la moitié de son armée au Kurdistan Irakien contre la Résistance s'est vue automatiquement priver de prêts et du coup un refroidissement total des relations diplomatiques. L'Allemagne reproche également la Turquie d'utiliser les armes allemandes contre les civils Kurdes, ce qui est contraire aux accords passés entre les deux pays. Bonn est d'ailleurs prêt à barrer la route à Ankara dans sa lancée vers l'Europe. Dommage qu'en Casamance, des armes françaises continuent de tuer des populations civiles et l'on reste sourd, muet et aveugle.

DANS LA GUEULE DE LA PAN-THERE

Une patrouille de douze militaires colons sénégalais est entrée dans le rayon de sécurité du premier bataillon des Forces Combattantes de la Liberté, ATIKA, le lundi 3 avril 1995.

Bilan: 11 soldats sénégalais tués et le dernier qui s'est constitué prisonnier en jetant son arme et en agitant son mouchoir blanc a été épargné. Il est cependant chargé de remettre un message d'Atika aux autorités coloniales.

UN CONVOI SENEGALAIS ANEANTI

Une embuscade bien imaginée par les Seigneurs de la Résistance Casamançaise et mise en exécution le mercredi 5 avril 1995 sur la route Ziguinchor-Kolda a eu un retentissant succès militaire.

Bilan:

-16 soldats sénégalais tués

-3 camions et un jeep de commandement détruit.

-Armes, munitions et appareils de transmission, made in France, récupérés des mains de l'ennemi.

ESPIONS SENEGALAIS ABATTUS DANS LE FOULADOU

Deux policiers sénégalais surpris en flagrant délit d'espionnage sont abattus près de Vélingara le dimanche 2 avril. Ils s'étaient infiltrés dans une réunion de la Résistance locale. Après une procédure d'identification et de fouille, les deux mesquins n'avaient aucune chance de survivre de leur sale besogne.

UNE TOURNEE BIEN REUSSIE

A l'initiative de "la Jeunesse Casamançaise pour l'Indépendance", une tournée sur toute la Casamance a été organisée depuis le 6 février 1995. La sensibilisation de la jeunesse de notre pays a été l'objectif principal de cette tournée originale. Selon JCI, plus de 1600 jeunes ont rempli le formulaire d'adhésion. JCI s'attend dans les prochaines semaines à une autre opération.

PYROMANIE SENEGALAISE

Selon des sources proches des services de Contre-Espionnage casamançaises, "on est formel de l'implication directe des services secrets sénégalais dans l'incendie du marché de Ziguinchor.

Ce serait dans le but de saper le moral de la population locale afin de ternir l'image de la Résistance". Les Casamançais connaissent bien ces coups tor-dus.

Un rapport à ce sujet a été remis au Bureau National du MFDC qui en tirera les conséquences appropriées.

FAMARA SONKO, UN RESISTANT DE PURE RACE.

Cet ancien gendarme n'a pas la vie câline à Bignona. Pour ce fils du sérail de la Résistance Casamançaise, il convient de transformer tous les épreuves en atout. C'est ce secret qui lui vaut tant de sympathie et de popularité de la part de Bignona tout entier.

Avec son franc-parler, son humour et son courage, il a ébranlé la stratégie des colons et de la collaboration. A chaque victoire politique il entonne fièrement "O Casamance, mon beau Pays..."

Il devient un exemple et une référence, surtout pour les jeunes.

LA CASAMANCE A WASHINGTON

Une présentation de "Casamance - Pays du Refus" a été faite au public américain de Washington D.C par des universitaires casamançais de la ville à la fin du mois de mars passé.

Ils étaient 72 à prendre le document qui fait grand bruit dans les milieux officiels et diplomatiques de la capitale américaine.

Plusieurs centaines de ce document pourraient être bientôt traduites en anglais avant d'être à la disposition des nombreux sympathisants américains de la Casamance Libre et Indépendante. Nous rappelons au passage que le jus de Kouthia a été servi et apprécié des invités.

CASAMANCE: DU PARTI AU POUVOIR

A U lendemain de la guerre, il y a différents choix pour arriver à la responsabilité politique de la gestion de l'Etat. Les cas les plus fréquents sont:

- 1°) Un homme sort du lot et il est propulsé aux commandes de l'état par une sorte de consensus populaire.
- 2°) Une entente entre chefs de guerre ce qui entraîne nécessairement la suspicion, la confiscation du pouvoir et de l'instabilité.
- 3°) Les hommes de guerre se lancent dans une lutte fratricide jusqu'à l'anéantissement.
- 4°) Les puissances coloniales mettent leur homme qui ne peut être un potentat et rien d'autre.

Bref, le temps finira par avoir raison des uns et des autres pour faire place à un jeu démocratique tronqué ou non mais dans tous les cas à l'émergence de partis politiques. Lentement mais sûrement ces partis vont à leur tour fausser l'émancipation démocratique parce que tout parti remportant les élections, accapare le pouvoir qu'il laissera entre les mains d'une minorité. On retombe là aussi dans un déficit démocratique y compris dans les pays dits "civilisés" sans exception.

Mon idée est que le parti vainqueur soit par les armes ou les élections doit être le technicien au service de ceux qui seront amenés à exercer le pouvoir politique.

Je veux dire que le parti qui remporte de élections devrait confier la gestion des affaires à d'autres qui testeraient sa politique sous son contrôle.

Utopique non ! Mais essayez, les résultats sont garantis; parole d'honneur parce que parole de paysan.

Ce dont les politiciens devront bannir, c'est d'être des cénacles d'intellectuels ourdis d'idéologies étrangères.

D'une manière ou d'une autre, le Casamançais ne s'accommodera jamais d'une ingérence d'aucune sorte.

Dont acte.

Par Christian CHIPENDA

L'EVENEMENT... suite de la page 3

CONCLUSION

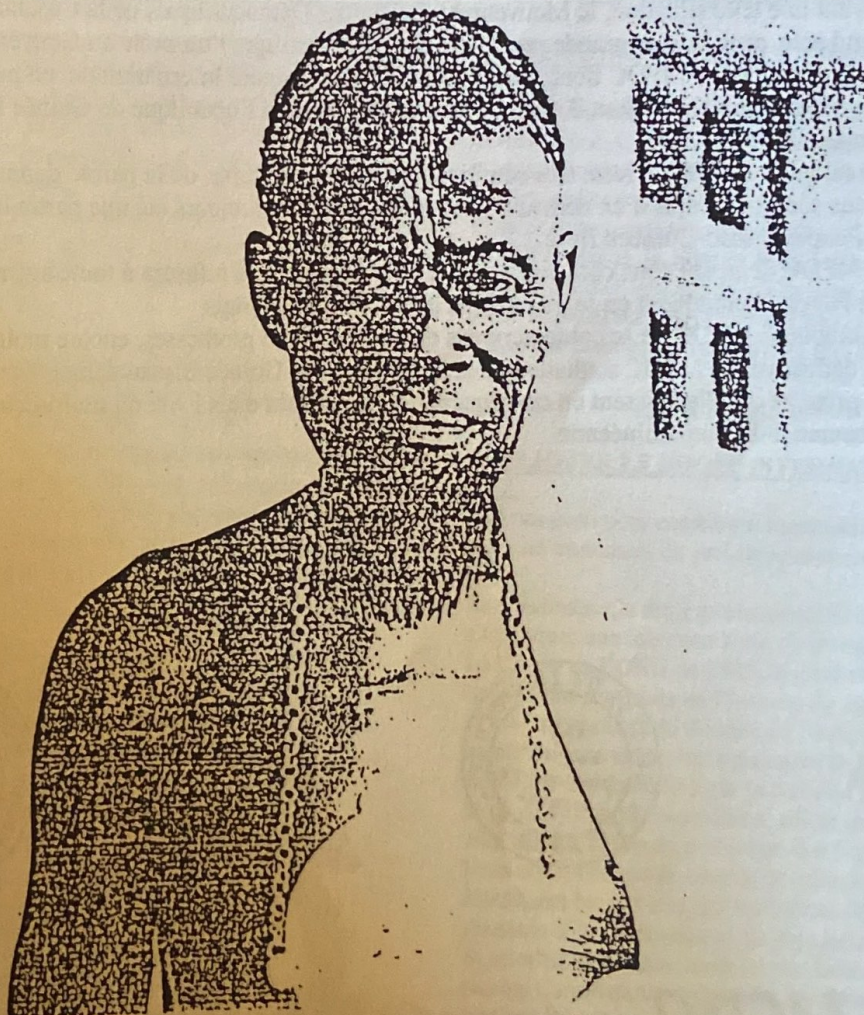
En définitive, le "droit de la Casamance à l'Indépendance Nationale est un droit réel, absolu, inaliénable, non négociable, imprescriptible"; un droit fondamental et universel pour lequel le Peuple Casamançais lutte depuis 349 ans, oui "trois siècles et demi de Résistance Casamançaise, cela pèse très lourd dans les fondements des revendications indépendantistes des Casamançais".

"La France, qui a connu sa guerre de Cent-Ans, ne doit pas condamner la Casamance à sept siècles et demi de Libération Nationale, à l'instar de la Péninsule Ibérique. La France doit trancher le contentieux sénégal-casamançais, et cela dans la Vérité et la Justice".

Sinon, que cela soit clair une fois pour toutes, le Peuple Casamançais recouvrera son Indépendance Nationale au bout du canon.

Vive la Résistance Casamançaise pour que vive la Casamance Libre, Indépendante !

Mamadou Nkrumah SANE
Secrétaire Général Adjoint et Représentant en Europe du MFDC.



Il était une fois un Résistant: AHOUNE SANE



Le Secrétaire Général

TERRITOIRE DE CASAMANCE

MFDC

Mouvement
des Forces
Démocratiques
de la Casamance

COMMUNIQUE DU M.F.D.C.

A la suite de la visite du Président Abdou Diouf en République de Guinée Bissau, il s'est dit et projeté beaucoup de choses entre autres:

- La mise en pratique d'un accord passé le 07 mars 1995 entre les Chefs d'Etat du Sénégal et de la Guinée Bissau, selon lequel, les Forces Armées des deux pays vont devoir mener des actions communes pour "garantir" la sécurité des biens et des personnes (*Walfadjiri n°896 du 08 mars 1995*).

Les deux Chefs d'Etat ont demandé à leurs Ministres concernés de faire mener des actions conjointes... (*Communiqué conjoint du 07 mars 1995 paru au "Soleil" n°7433 du 09 mars 1995*).

- Bientôt des patrouilles communes pour mettre les rebelles de Casamance entre deux feux. Les Chefs d'Etat Major des Armées des deux pays devraient se retrouver avec leurs techniciens pour confectionner le calendrier de cette opération sous la responsabilité sûre des Ministres des Forces Armées concernées (*Walfadjiri n°898 du 10 mars 1995*).

Devant une telle situation, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) ne peut rester insensible et prend acte, avec la plus grande prudence, des intentions que l'on prête au Gouvernement de la Guinée Bissau.

Par conséquent, le MFDC tient pour témoin la Communauté Internationale, en même temps qu'il entend user des voies et moyens diplomatiques dont il dispose pour demander à la République de Guinée Bissau des explications claires par rapport à cette affaire.

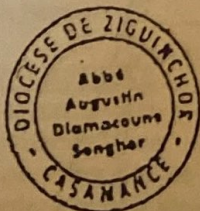
Par ailleurs, Le MFDC reste très conscient que, si les principes de la parole donnée et de la reconnaissance ne sont point des vertus sénégalaises, il n'en demeure pas moins qu'ils ont toujours été une partie intégrante des habitudes ou comportements du Peuple Bissau-Guinéen frère.

Le MFDC demeure donc convaincu que la Guinée Bissau se refusera à toute aventure tendant à discréditer la grandeur de son Peuple, notamment en se jetant dans le bourbier sénégalais.

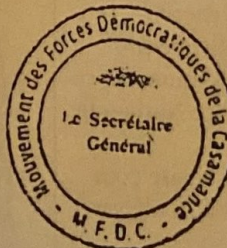
Toutefois, le MFDC ne se contentera pas de paroles ou de promesses, encore moins de quelque silence, d'où qu'ils viennent.

En définitive, Le MFDC souhaite que la République de Guinée Bissau démente publiquement les intentions sus-citées qu'on lui prête, et qu'elle agissent en conséquence sur le terrain dans l'intérêt multiséculaire et la concorde de la Communauté Casamanço-Bissau-Guinéenne.

Ziguinchor, le 12 mars 1995.



Assenhar



MFDC

Secrétariat Général, B.P.23, Ziguinchor - Casamance Tél: 91 13 04, Fax: 91 16 16

LE COURRIER DES LECTEURS

Par GENEVIEVE MENDY Suisse



Vous êtes nombreux à nous écrire. Nous vous en remercions très vivement. Nous nous excusons cependant de ne pas pouvoir diffuser toutes vos lettres. Patience ! D'autres J.P. suivront.

CERTITUDES

Le combat pour l'Indépendance qui se déroule actuellement sur tous les fronts est de nature à satisfaire les tenants de la démocratie c'est à dire la branche politique du Mfdc et tous les autres Résistants puisque la diversité des ambitions personnelles et collectives garantit l'issue de la lutte encore avec plus de certitudes dans les différents états-majors. Il faut continuer de ratisser plus large et saluer aussi la vitalité d'une Casamance, inépuisable vivier qui ne cesse de produire des Résistants des plus redoutables... Après trois siècles et demi de lutte, Résister passionne...

Malick Dabo Ziguinchor

REVANCHE

Le chemin parcouru est déjà très long mais la Casamance entrevoit cette année 1995 les lueurs du bout du tunnel... La revanche de la Casamance profonde, la revanche des racines du "palmier" contre les cercles de pouvoir occupants et arrogants, souvent très méprisants, qui parlent de nous et de ce que nous vivons avec condescendance pimentée de mépris, n'affectera pas seulement notre pays. Elle s'étendra partout au coeur du Sénégal sans épargner personne. La Résistance doit maintenant porter la guerre à l'intérieur du Sénégal... Notre Pays ne doit plus rester une zone de combat.

Sitapha Biaye Bonna

POINT DE NEGOCIATIONS

Non, il n'est point besoin de négocier, une fois de plus avec un Sénégal vampiriste. Notre résistance a déjà mis fin au marasme politique, intellectuel et moral qui traverse le Pays...

En effet par rapport à nos Aînés, notre organisation, notre dévouement à la Cause permet de balayer sans ambiguïtés les incapacités et irresponsabilités des traîtres qui ont prétendu nous représenter: Assane Seck, Louis Dakosta, Robert Sagna, Marcel Bassène....

La Casamance sera impitoyable pour les manquements et les défaillances.

Aujourd'hui force est de constater que les forces vives de la Casamance résident dans le vrai Peuple Casamançais et c'est au sein même de ce Peuple martyrisé qu'il convient de trouver les nouvelles idées pour mener à bien l'Indépendance Nationale de Notre chère Patrie, la Casamance....(Larmes).

Ahoune Coly Fintiock

LES REINES CASAMANCAISES

Alors que ma grand-mère la Reine Kuhito de Tendouk repose calmement dans sa tombe, voilà que les colons répandent le sang. Que dois-je faire ?

Nous les Femmes casamançaises, nous sommes des reines et nous savons se battre pour protéger nos terres, nos moeurs et nos cultes...

J'ai dit à mon Peuple "Jihito" et le Peuple m'a suivie et ne renoncera pas à la Liberté. N'oubliez surtout pas vos offrandes.

A.D Tendouk

BOB MARLEY L'A DIT

Depuis son premier numéro, jusqu'aujourd'hui, je suis collé à JP...

J'aimerais rappeler aux Sénégalais que Bob Marley a dit: "On peut tromper une personne tout le temps, mais on ne peut pas tromper tout un peuple tout le temps..."

La leçon doit être bien comprise maintenant.

Amadou Bassène, Dianion

**"Get up, Stand up,
Stand up for your Rights.
Get up, Stand up,
Don't give up the Fight."**

renchérit Ebalass



CONDOLEANCES

C'est grâce à JP que je suis au courant du décès de Matthieu Diamacoune. J'ai été très attristé par cette nouvelle.

Je me confie à votre journal pour transmettre mes condoléances à toute la famille Diamacoune ainsi qu'à toute la Casamance.

J'avoue que JP a du talent journalistique même si le style ne plaît pas à tous. Bon courage.

Henri Djihunouk Lisbonne

UN GRAND JOURNAL DE LA RESISTANCE

JP, le petit mensuel est un grand journal de la Résistance. C'est incontestable que l'épanouissement et l'ascension de ce journal sont exceptionnels...

Pour nous lecteurs, nous y trouvons les clés de la Résistance, le culte de la lutte, la compréhension de l'histoire de la Casamance.... Nous sommes sûrs que l'esprit d'indépendance qui vous anime restera à jamais invaincu.

Aloïse Toupane Dakar

APPLIQUER LE DROIT INTERNATIONAL

Je vous écris pour contribuer impartialement au traitement du problème casamançais...

En Casamance, le droit international doit s'appliquer une fois pour toute. A savoir: La Charte de l'ONU de 1945, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les Conventions de Genève de 1949, celles qui interdisent toute tentative de modification des frontières par la force ou guerre de conquête, ou colonisation, celles qui édictent des règles de protection des populations civiles en cas de conflit, et celles qui interdisent les tortures, les traitements dégradants et les déportations de populations. Si tel n'est pas le cas, alors ne condamnons pas les Casamançais de prendre les armes, eux qui ont subi plus de trois siècles de colonisation.

Alioune Maba Thiam Université de Dakar

CULTURE JEUX ET SPORTS



Par IBOU CAMARA Londres

Extraits des vérités tant cachées. Casamance-Pays du refus-

LE JOURNAL DU PAYS
C/O OUSMANE TAMBA
AUF DER WACHT 8B
CH-4104 OBERWIL.

REDACTION:

EMILE TENDENG
GENEVIEVE MENDY
IBOU CAMARA
BINTOU DIALLO
MAOUDO BA

CORRESPONDANTS SPECIAUX:

ELANKOOR
FANBONDY
KONNDIARAMA
EBALASS
SEMBEFA
NO PINTHIA

PHOTO

MOF-PHOTO

IMPRIMERIE

FREE CASAMANCE PRESS

80-Monsieur Charpy écrit doctoralement: "La Casamance n'existait pas en tant que territoire autonome avant la colonisation" (p.29).

Nous répondons: "le Sénégal existait-il en tant que territoire autonome avant la colonisation? Quelles auraient été les limites territoriales d'un Sénégal précolonial autonome? Qui aurait été son chef à l'arrivée des Français?

81- Quant à notre Pays, le Decret du Gouvernement Français du 12 octobre 1882 a pris acte de la réalité de l'Autonomie Territoriale et Administrative de la Casamance précoloniale constituée d'Etats Indépendants.

La France a coulé le statut colonial de cette Casamance nouvelle dans le cadre préexistant, en confiant l'Autorité Administrative à un Lieutenant-Gouverneur qui, le 18 janvier 1894, lors du transfert de la capitale casamançaise de Gorée à Sédhiou, prit le titre d'Administrateur Supérieur.

-Quel acte juridique français intégra la Casamance dans le Sénégal colonial?

-Quand et par qui fut-il porté?

-Un simple arrêté peut-il abroger un Decret de cette importance? C'est à dire aussi les Traités d'Etat à Etat?

-Quel Traité nos ancêtres ont-ils signé avec le Sénégal ou avec les sénégalais?

-Par quel Decret la France a-t-elle intégré, disons plutôt aurait-elle intégré la Casamance dans le Sénégal, abrogeant, de ce fait, le Decret du 12 octobre 1882, et par voie de conséquence, l'essentiel de toutes les institutions administratives issues de ce Decret, qui ont régi la Casamance jusqu'au départ de la France elle-même en 1960? La Casamance rejette absolument le témoignage de Monsieur Jacques Charpy. A la France donc de se prononcer haut et fort.

82-Le document ci-joint, en date du 20 janvier 1937, nous parle encore de colonie du Sénégal, Territoire de la Casamance, Cercle de Sédhiou, Administrateur Supérieur de Casamance, Ziguinchor. Bref! Et dire que, le 4 avril de cette même année 1937, le Fou de la Casamance bouclait ses 9 ans d'âge, jour précisément de sa confirmation, donc de la consécration de sa majorité religieuse catholique.

83-Tout le monde peut et doit interroger les deux grands muets qui sont à l'origine de tous les malheurs et problèmes qui nous accablent aujourd'hui. Ils sont encore vivants.* On peut et doit les interroger en leur demandant de ne pas quoique Sénégalais, répondre sénégalaisement. L'heure est à la Casamance. La réponse doit être: "C'est vrai", ou bien "C'est Faux". Il n'y a pas de: "Eh!". Pas de "Oui, mais..." Ne reveillons pas le diable qui dort!

Beaucoup de Sénégalais se taisent ou mentent aujourd'hui. Ils en répondront devant Dieu et devant l'histoire.

84-Quand à la Casamance, elle ne peut interroger Ibou Diallo, Emile Badiane, Pierre Edouard Diatta, Edouard Diallo, Adama Diallo, Dembo Coly, Ansou Mandian, Magor Gaye, Jean Sanka, Jean-Pierre Diémé, Faustin Pereira, Alioune Badara Konté, Jean Djikounouk, Pierre Faye, Victor Sihumehemba Diatta, André Ehemba, Léon Diatta, Alougaye Diatta, Simon Kuniarigaye Diatta, Antoine Ngandoul, Tété Diadhiou.

85-La Casamance pleure ses enfants et ne veut pas être consolée, car ils ne sont plus. Ils sont partis de la manière que l'on ne veut pas savoir. Eux et tant d'autres de leurs frères et fils de la Casamance. Elle ne veut savoir ni comment sont partis, dans la force de l'âge, d'une façon trop rapprochée, et quelque peu suspecte, ni quand a eu lieu leur retour à Dieu, où ils attendent les aînés des Sénégalais pour une dernière table ronde, avec Dieu pour Témoin, afin qu'ils leurs disent, eux qui se taisent aujourd'hui, ce qu'ils ont fait de cette Casamance, qui a fait d'eux, Sénégalais, en grande partie, ce qu'ils ont été politiquement.

86 Nous aurions aimé qu'ils démentent les Fils de la Casamance, en leur prouvant que la reconnaissance est bien sénégalaise. Cela en disant la vérité, rien que la vérité, mais toute la vérité sur tout le problème de la Casamance.

* "Ebalass connaît ces deux vieux: Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia. Je travaillerai avec JP pour élucider ce problème. Ayez confiance en moi."

